

Palais Granvelle - Musée du Temps - Programmation de la première tranche financière et approbation du plan de financement - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de la séance du 16 janvier 1995, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire, dans les décisions importantes liées à ce projet :

- à approuver la première tranche de travaux (tranche fonctionnelle),
- à lancer l'opération dès l'attribution des subventions,
- à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme ayant vocation à participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel et à l'aménagement du Musée du Temps.

Le 25 avril 1996, une réunion avait lieu avec l'ensemble des partenaires financiers pour une mise au point du dossier du Musée du Temps quant au plan de financement de l'opération.

Par courrier du 24 octobre 1996, le Ministère de la Culture nous a informés que sur une première tranche financière de 7 MF TTC, la participation de l'Etat s'établirait à hauteur de 33 % du montant hors taxes, soit un montant de 1 915 400 F, «sous réserve de l'obtention de crédits suffisants et de l'accord de la Commission Administrative Régionale».

D'autre part, le Conseil Général du Doubs, par courrier du 10 juin 1996, fait état «d'une prise en compte des travaux de bâtiment à hauteur de 25 % du montant hors taxes, soit environ 1 700 000 F par an sur trois exercices».

Ainsi le plan de financement de cette première tranche financière relative aux travaux de bâtiment seuls, hors muséographie, peut s'établir ainsi, en extrapolant sur les années suivantes sur la base d'une même participation et d'un montant prévisionnel de travaux de 20 240 000 F HT :

	1997 7 000 000 F (1ère tranche financière)	1998 12 000 000 F (2ème tranche financière)	1999 5 400 000 F (3ème tranche financière)	Total des travaux de bâtiment (MH) 20 240 000 F HT 24 400 000 F TTC
Part Etat	1 915 400 F	3 283 600 F	1 477 600 F	6 676 600 F
Part Conseil Général du Doubs	1 700 000 F	1 700 000 F	1 700 000 F	5 100 000 F
Part Ville de Besançon				
- Montant HT	2 189 000 F	4 966 600 F	1 300 000 F	8 455 600 F
- TVA 20,60 %	1 195 600 F	2 049 800 F	922 400 F	4 167 800 F
Totaux TTC	7 000 000 F	12 000 000 F	5 400 000 F	24 400 000 F

(Nota : le taux de TVA est passé de 18,60 % à 20,60 % au 1^{er} août 1995, postérieurement à la délibération référencée ci-dessus)

(Les montants ci-dessus prennent en compte l'incidence de cette modification et sont en valeur mars 1992).

Sur la base des éléments développés ci-dessus, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le plan de financement,

- décider de lancer l'opération de travaux de bâtiment pour une première tranche financière d'un montant de 7 000 000 F toutes taxes comprises qui devra débuter dans le courant du second semestre 1997,

- autoriser M. le Maire à renouveler la demande de participation financière de l'Etat pour l'ensemble de la première tranche fonctionnelle qui s'élève à 24 400 000 F TTC pour les travaux de bâtiment (en valeur mars 1992), ces travaux devant s'étaler sur les années 1997, 1998 et 1999.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, il est précisé que dans cette première tranche ne sont pas pris en compte les éléments de muséographie. A quelle hauteur sont-ils pris en compte dans les tranches suivantes, c'est-à-dire en 1998, 1999 et quel sera le montant total consacré à la muséographie ?

M. FERREOL : Je n'ai pas le chiffre précis mais je sais que la Région a donné son accord sur ce qui est inscrit dans le contrat de plan, c'est-à-dire 6 MF au total me semble-t-il. Quant à la Direction des Musées de France, les règles doivent nous être confirmées, mais la règle habituelle c'est 40 % du montant HT. C'est vrai que sur ce tableau précis on ne voit pas la totalité de l'opération mais on pourra vous le faire apparaître plus précisément, après les répartitions en fonction des pourcentages.

M. LE MAIRE : Cela vous convient, Monsieur DUVERGET ?

M. DUVERGET : Est-ce qu'on en reste aux thèmes antérieurs ?

M. FERREOL : Sur le plan financier ?

M. DUVERGET : Non, sur la conception de la muséographie.

M. FERREOL : Actuellement pour la conception de la muséographie, on reste sur le volume qui avait été défini. Des propositions ont été faites par un programmiste. Nous avons encore eu ce matin la réunion avec l'architecte muséographe et les choses avancent. C'est vrai que c'est un projet un peu compliqué, en particulier dans l'articulation entre le propos scientifique et le propos muséographique qui a nécessité l'intervention de ce programmiste sur le scénario mais les choses sont bien parties.

M. LE MAIRE : Quand verra-t-on cela concrètement ?

M. FERREOL : La première tranche est prévue pour l'an 2000. Là vous avez le calendrier mais il ne concerne que la première tranche fonctionnelle, c'est-à-dire les trois niveaux du bâtiment le long de la Grande Rue.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 30 décembre 1996.